

« Que chacun de vous tuent ceux des siens qui se sont attachés à Baal Péor » Baal Péor est la source de toutes les fautes commises jusqu'à ce jour à cause de : « Si tu agis mal, quelle est ton action sur D.ieu? Si tes péchés sont nombreux, que Lui importe ? »

Notre Sidra, celle de Balak, nous révèle la grande bonté manifestée par Hashem envers Israël qui, sans que ces derniers ne le sachent, a annulé le projet impie de Balak et de Bil'am qui se sont associés afin de maudire Israël. Non seulement Hashem a empêché Bil'am de les maudire, mais, en plus, Il l'a contraint à bénir Israël avec toutes sortes de bénédictions.

Dans ce Maamar, nous voulons comprendre ce qui est enseigné à la fin de notre Sidra - le grand et terrible écueil dans lequel Israël trébuchèrent suite au conseil néfaste de Bil'am l'impie (Nombres, 25 :1)¹ :

Israël s'établit à Shittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres ; et le peuple mangea, et il se prosterna devant leurs dieux. Israël s'attacha à Baal Péor et le courroux du Seigneur s'alluma contre Israël ... Et Moshé dit aux juges d'Israël : « Que chacun de vous tuent ceux des siens qui se sont attachés à Baal Péor ! ».

Rashi explique que ceux sont les filles de Moab qui ont convaincu Israël de s'attacher à Baal Péor.

Il nous est agréable de commencer par les paroles du Chida (« *Simchat Hareguel* » sur le *Haggada de Pessach, DH «Véagav Amarti* ») rapportant les propos d'un grand du nom de Rabbi Yaacov Sasson. Il explique l'ordre de la séquence fautive : les filles de Moab ont commencé par inviter Israël à des festins idolâtres avant de les séduire et convaincre à se livrer au culte de Baal Péor, ainsi qu'il est écrit : ***«Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres; et le***

peuple mangea, et il se prosterna devant leurs dieux». Il rapporte un enseignement de la Mishna (Sanhédrin, 60b)² : ***«celui qui fait ses besoins devant l'idole Péor - c'est sa forme de culte*** ».

Or, le Talmud (Yoma, 75b) nous apprend que la manne était absorbée dans les 248 membres et Rashi explique³ : ***«elle ne sortait pas des entrailles*** ». Dès lors, on ne comprend pas comment techniquement Israël a pu accomplir le culte de Baal Péor puisque la manne, étant absorbée dans les 248 membres, n'était pas expulsée du corps ? Aussi, la Torah commence par dire : ***«Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres et le peuple mangea et il se prosterna devant leurs dieux*** » - donc, après avoir mangé des aliments non absorbés intégralement par les 248 membres, « *Israël s'attacha à Baal Péor* » - ils ont pu accomplir le culte de Baal Péor.

**Au moment de la faute, s'occulta de Moshé :
« celui qui a des rapports avec une araméenne,
les gens d'un zèle pieux [peuvent] le tuer »**

Toutefois, Il est approprié de comprendre un point. La Torah a commencé par exposer les deux fautes dans lesquelles Israël a trébuché - la première, le fait de s'être lié aux filles de Moab et la seconde étant l'idolâtrie de Baal Péor. Mais, quand Moshé Rabbénou s'adressa aux juges d'Israël, il ne mentionna pas le péché des filles de Moab, mais uniquement le péché d'idolâtrie : ***«Que chacun de vous tuent ceux des siens qui se sont attachés à Baal Péor !*** ».

On peut expliquer cela au niveau obvie en rapportant un enseignement du Talmud concernant Zimri Ben Salou

1 וישב ישראל בשיטים ויחל העם לזנות אל בנות מואב, ותקראן לעם לזבחי אלהיהן ויאכל העם וישתחוו לאלהיהן, ויצמד ישראל לבעל פעור ויחר אף ה' בישראל... ויאמר משה אל שופטי ישראל הרגו איש אנשיו הנצמדים לבעל פעור

2 הפוער עצמו לבעל פעור זו היא עבודתה

3 אינו יוצא מן המעיים

qui a amené Kozbi Bat Tzour devant Moshé Rabbénou (Sanhédrin, 82a)⁴ :

Il (Zimri) saisit Kozbi (la midianite) par les cheveux et la présenta à Moshé. Il lui dit : « Fils d'Amram, celle-ci est-elle interdite ou permise ? Si tu réponds qu'elle est interdite, alors qui t'a autorisé la fille de Yithro ? » (Devant une telle provocation) Moshé en oublia la Halacha (celui qui a des rapports avec une araméenne, les gens d'un zèle pieux [peuvent] le tuer). Tous les membres du Sanhédrin hurlèrent dans leurs larmes. Tel est le sens de ce qui est écrit : «les enfants d'Israël pleuraient au seuil de la Tente d'Assignation» (Nombres 25: 6). Et il est écrit par la suite : «Pinchass, fils d'Eléazar, vit » (Nombres 25: 7). La Guemarra demande : Qu'est-ce que Pinchass a vu ? Rav dit : Il a vu l'incident se dérouler et il s'est souvenu de la Halacha. Il dit à Moshé : « Frère du père de mon père ! Ne m'as-tu pas appris ceci pendant ta descente du mont Sinaï : celui qui a des rapports avec une araméenne, les gens d'un zèle pieux [peuvent] le tuer ? Moshé lui dit : « Que celui qui lit la lettre soit l'agent [parvanka] pour en accomplir le contenu ».

Explication : puisque c'est uniquement toi qui t'es souvenu de cette halakha, il est donc normal que tu sois l'émissaire pour l'accomplir. C'est ce que fit Pinchass - il s'est levé et a tué Zimri Ben Salou. Or, cette Halacha : « **celui qui a des rapports avec une araméenne, les gens d'un zèle pieux [peuvent] le tuer** » est le type de Halacha que l'on n'indique pas, ainsi qu'il est enseigné (ibid.)⁵ :

Rav Chisda dit : En ce qui concerne celui qui vient consulter le tribunal, ce dernier ne lui dit pas qu'il est autorisé. Il a également été déclaré par Rabba Bar-bar Chana au nom de Rabbi Yochanan : En ce qui concerne celui qui vient consulter le tribunal, celui-ci ne lui dit pas qu'il est autorisé

Commentaire de Rashi⁶ : **Un zélé qui consulte le tribunal, en plein flagrant délit, s'il peut tuer le coupable de l'infraction, on ne l'autorise pas car cette Halacha ne concerne qu'un zélé spontané qui ne consulte pas.**

4 תפשה בבחוריה והביאה אצל משה, אמר לו [זמרי למשה], בן עמרם זו אסורה או מותרת, ואם תאמר אסורה, בת יתרו מי התירה לך. נתעלמה ממנו הלכה [הבועל ארמית קנאין פוגעים בו], געו כולם בבכיה, והיינו דכתיב (במדבר כה-ו) והמה בוכים פתח אהל מועד, וכתיב (שם ז) וירא פנחס בן אלעזר, מה ראה. אמר רב, ראה מעשה ונזכר הלכה, אמר לו [למשה], אחי אבא אבא, לא כך לימדתני ברדתך מהר סיני, הבועל ארמית קנאין פוגעין בו, אמר לו [משה], קריינא דאיגראתא איהו ליהוי פרוונקא

5 אמר רב חסדא, הבא לימלך אין מורין לו. איתמר נמי אמר רבה בר בר חנה אמר רבי יוחנן, הבא לימלך אין מורין לו

6 קנאי הבא לימלך בבית דין ובשעת מעשה אם יפגע בו אין מורין לו, שלא נאמרה [הלכה זו] אלא למקא מעצמו ואינו נמלך

Nous apprenons de cela qu'au début, quand Israël ont fauté avec les filles de Moab, Moshé Rabbénou ne se souvenait pas de la Halacha qu'il avait enseignée lui-même lorsqu'il était descendu de la montagne : « **celui qui a des rapports avec une araméenne, les gens d'un zèle pieux [peuvent] le tuer** ». Et en effet, même s'il s'était souvenu de cette Halacha, il n'aurait pas pu ordonner aux juges de les tuer, car cette Halacha est destinée uniquement à ceux qui sentent en eux s'éveiller un zèle vengeur pour Hashem Tzévaot et qui ne demandent pas l'autorisation.

On comprend alors ce qu'indique Moshé Rabbénou aux juges : « **Que chacun de vous tuent ceux des siens qui se sont attachés à Baal Péor !** ». En effet, concernant la faute avec les filles de Moab, bien qu'il s'agisse d'une faute terrible, il ne pouvait indiquer qu'il fallait les tuer ; Pinchass, pouvait tuer attendu que c'est de lui-même qu'il a ressenti ce zèle vengeur pour Hashem Tzévaot. Toutefois, concernant la transgression de l'interdit d'idolâtrie (dans notre cas, celle de Baal Péor), transgression déjà couverte par l'interdit frappé de la peine capitale que tout Israël a entendu au Sinaï (Exode, 20 :3)⁷ : « **Tu n'auras point d'autre dieu que Moi** », il y a lieu de condamner à mort - Moshé a donc demander donc aux juges d'appliquer la sentence

Cependant, il nous faut comprendre ce qui est écrit dans la Sidra de Pinchass (Nombres, 25 :16)⁸ :

L'Éternel parla ainsi à Moshé : « Attaquez les Madianites et taillez-les en pièces ! Car ils vous ont attaqués eux-mêmes, par les ruses qu'ils ont machinées contre vous au moyen de Péor, et au moyen de Kozbi, la fille du prince madianite, leur sœur, qui a été frappée, le jour de la mortalité, à cause de Péor ».

Or, Hashem ne rappelle ici que la faute de Péor ; nous retrouvons également dans la Sidra de Vaetchanan (Deut., 4 :3)⁹ :

Ce sont vos propres yeux qui ont vu ce que l'Éternel a fait à l'occasion de Baal-Péor : quiconque s'était abandonné à Baal-Péor, l'Éternel, ton D.ieu, l'a exterminé du milieu de toi. Et vous qui êtes restés fidèles à l'Éternel, votre D.ieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui !

7 לא יהיה לך אלהים אחרים על פני

8 וידבר ה' אל משה לאמר, צרור את המדיינים והכיתם אותם, כי צוררים הם לכם בנכליהם אשר נכלו לכם על דבר פעור ועל דבר כוזבי בת נשיא מדין אחותם המוכה ביום המגפה על דבר פעור

9 עיניכם הרואות את אשר עשה ה' בבעל פעור, כי כל האיש אשר הלך אחרי בעל פעור השמידו ה' אלקיך מקרבך, ואתם הדבקים בה' אלקיכם חיים כולכם היום

A nouveau, n'est mentionné que l'affaire de Baal Péor. Il est nécessaire de comprendre – certes, la faute de Baal Péor - le péché d'idolâtrie – est plus grave que celui d'avec les filles de Moab, mais pourquoi Hashem ne mentionne-t-il pas qu'ils ont péché avec les filles de Moab ?

La tombe de Moshé subjugué la Klipa de Baal Péor

Afin de comprendre, rapportons ce qui est écrit concernant le décès de Moshé Rabbénou (Deut., 34 :5)¹⁰ :

C'est donc là que mourut Moshé, le serviteur de l'Éternel, dans le pays de Moab, sur l'ordre du Seigneur. Il fut enseveli dans la vallée du pays de Moab qui fait face à Beth-Péor

Enseignement du Talmud (Sota, 14a)¹¹ :

Pourquoi Moshé a-t-il été enterré près de Beth-Péor ? pour expier l'affaire de Péor.

Commentaire des Tossefot (DH «Mipeinei »)¹² :

Le Midrash Aggadah raconte : chaque année, lors de l'anniversaire du péché commis par Israël avec les filles de Moab, Beth-Péor se lève pour les poursuivre en justice et rappeler le péché. Mais quand il voit la tombe de Moshé, il retourne à sa place. Parce que Moshé Rabbénou l'a enfoncé dans le sol jusqu'à son nez, et chaque fois qu'il se lève, il retourne à l'endroit où Moshe Rabbénou l'a enfoncé.

De ce Midrash, nous apprenons que chaque année, Beth-Péor se réveille afin d'accuser Israël, mais à la vision du tombeau de Moshé, il retourne dans la terre, enfoncé jusqu'au nez. Cela implique que la Klipah de Péor est toujours présente de nos jours, à tel point qu'il faut à chaque fois la subjugué grâce à la tombe de Moshé située en face de Beth-Péor. On peut déduire cela aussi du verset (Josué, 22 :17)¹³ : *«N'est-ce pas assez, pour nous, du crime de Péor, dont nous ne nous sommes pas lavés jusqu'à ce jour »*

Il nous faut expliquer en quoi consiste cette Klipah, quelle est son essence, elle qui a le pouvoir, chaque année, d'accuser et qui est subjuguée par la sainteté de Moshé Rabbénou. De plus, comment se fait-il que ce culte idolâtre terrible puisse

perdurer de nos jours comme le texte atteste : *«dont nous ne nous sommes pas lavés jusqu'à ce jour »*. En comprenant cela, nous pourrions saisir comment combattre et triompher de cette Klipah. Le « Chatam Sofer » (*Torat Moshé, fin de Dévarim, Téhillim, page 202b, DH «Vayitzamdou »*) explique que cette Klipah désigne en fait nos liens avec les nations établies dans le but de se mêler à elles et de s'y assimiler.

Voici ses propos sur le verset (Psaumes, 106 :28) : *« ils s'attachèrent à Baal-Péor, et mangèrent des sacrifices offerts à des [dieux] inanimés »*.

Le « Chatam Sofer » fait remarquer que ce verset semble indiquer que d'abord ils furent idolâtres et ensuite qu'ils mangèrent des mets de festins idolâtres. Or, la Torah nous enseigne l'inverse : *« Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres ; et le peuple mangea et il se prosterna devant leurs dieux . Israël s'attacha à Baal Péor »*. De ce texte, il semble que c'est la consommation qui a été causale du culte idolâtre de Baal-Péor ! Réponse du « Chatam Sofer »¹⁴:

Il convient de dire que ce péché subsiste encore, par nos nombreuses fautes. Certes, il n'y a plus de culte idolâtre, ainsi qu'il est écrit : « quiconque s'était abandonné à Baal-Péor, l'Éternel, ton D.ieu, l'a exterminé du milieu de toi. Et vous qui êtes restés fidèles à l'Éternel, votre D.ieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui ! ». Toutefois, il est dit dans Josué : «le crime de Péor, dont nous ne nous sommes pas lavés jusqu'à ce jour ». En fait, Péor a été exterminé mais non la faute de Péor, à savoir le festin idolâtre - leurs pains, leurs huiles, leurs vins - par nos très nombreuses fautes. Nous ne nous sommes pas lavés de «se mêler à eux ». Aussi, est-il écrit : « ils s'attachèrent à Baal-Péor » et alors « ils mangèrent des sacrifices offerts à des [dieux] inanimés» dans les générations - qu'Hashem prenne en pitié Son peuple.

La Torah comportant soixante-dix facettes, nous pouvons expliquer cette permanence jusqu'aujourd'hui de la Klipah de Péor en commençant par expliquer le concept du culte idolâtre de Baal Péor sur lequel l'on fait ses besoins. Les commentateurs se sont étonnés - quel est donc ce type d'idolâtrie consistant à souiller ce que l'on considère comme une divinité.

10 וימת שם משה עבד ה' בארץ מואב על פי ה', ויקבור אותו בני בארץ מואב מול בית פעור
11 מפני מה נקבר משה אצל בית פעור, כדי לכפר על מעשה פעור
12 ומדרש אגדה, בכל שנה ושנה בעת שחטאו ישראל בבנות מואב, באותו פרק בית פעור
עולה למעלה כדי לקטרג ולהזכיר עון, וכשהוא רואה קברו של משה חוזר ושוקע, שמושה רבינו
שקעו בקרקע עד חוטמו, וכל שעה שעולה חוזר ונשקע למקום ששקעו משה רבינו
13 המעט לנו את עון פעור אשר לא הטהרנו ממנו עד היום הזה

14 ויש לומר כיון שחטא זה נשאר בעוונותינו הרבים, נהי דעובד עבודה זרה ליכא עוד, כדכתיב כי כל האיש אשר הלך אחר בעל פעור השמידו ה' אלקיך מקרבך, ואתם הדבקים בה' אלקיכם חיים כולכם היום, מכל מקום נאמר בפסוק ביהושע עון פעור אשר לא הטהרנו ממנו, כי פעור נשמד אבל עון פעור, היינו זבחי מתים, פתם שמנם ויינם בעוונותינו הרבים, ולהתערב עמם זה לא הטהרנו ממנו, על כן כתיב ויצמדו לבעל פעור אז, ויאכלו מזבחי מתים לדורות, ה' ירחם עמו

Moshé Rabbénou - l'humilité au niveau du sacré - annihile Péor - l'humilité au niveau de la Klipah

Afin de comprendre, citons l'enseignement du « *Tzémach Hashem Latzévi* » (Vezoth Habéracha) qui explique le verset : « **Il fut enseveli dans la vallée du pays de Moab qui fait face à Beth-Péor** ». Nous avons rapporté le Midrash selon lequel, chaque année, Beth-Péor se réveille afin d'accuser Israël - Moshé a été enterré en face de lui afin de le subjuguier et l'empêcher de nuire à Israël. L'auteur précité commence par expliquer ce culte qui consiste à souiller cette idolâtrie.

Il se réfère à ce qui est écrit dans la Sidra de Haazinou (Deut., 32 :15)¹⁵ : ***Yéshouroun, engraisé, regimbe ; tu étais trop gras, trop replet, trop bien nourri et il a abandonné le D.ieu qui l'a créé, et il a méprisé le rocher de son salut***

Commentaire de Rashi¹⁶ : « ***Il a méprisé le rocher de son salut*** ». ***Il l'a déprécié et dédaigné, comme dans : « ... [il y avait des hommes qui tournaient] le dos au sanctuaire d'Hashem, etc. » (Ezéchiél, 8 : 16). Il n'existe pas pire manifestation de mépris***

Rashi vient évoquer ce qui est écrit chez le prophète (ibid.)¹⁷ : ***Il me fit entrer dans la cour intérieure de la maison de l'Éternel, et voici qu'à l'entrée du sanctuaire de l'Éternel, entre le parvis et l'autel, il y avait quelque vingt-cinq hommes qui avaient le dos tourné au sanctuaire de l'Éternel et la face vers l'Orient, et ils se prosternaient/détruisaient [Rashi : « משתחיתם » - il emploie deux mots - une expression de destruction (השחתה) et une expression de prosternation (השתחויה)] vers l'Orient devant le soleil.***

Commentaire de Rashi¹⁸ : ***Puisqu'il est dit : « la face vers l'Orient », je comprends « le dos tourné au sanctuaire » mais les Ecritures nous disent que leurs postérieurs ont été exposés, car ils se découvriraient et excrèteraient vers le bas.***

Nous apprenons de là la grande humilité Divine. En effet, bien que ces impies ont méprisé, pour ainsi dire, la Gloire

Divine : « ***il a méprisé le rocher de son salut*** », malgré tout, Hashem a supporté cet affront. L'idolâtrie de Péor se manifeste afin de montrer qu'elle aussi accepte cela - on peut aller jusqu'à excréter sur elle comme ceux qui tournent le dos et l'idolâtrie ne s'en offusque pas. Mais cette posture est fallacieuse ; à son niveau ce n'est pas faire preuve d'humilité mais au contraire cela devient un titre de gloire que d'être modeste - elle s'enorgueillit de son humilité.

C'est la raison pour laquelle Hashem a enterré Moshé dans la vallée du pays de Moab qui fait face à Beth-Péor. Moshé étant réellement modeste, ainsi que la Torah atteste (Nombres, 13 :3) : « ***Or, cet homme, Moshé, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre*** », il est celui qui peut subjuguier par sa sainteté la modestie fallacieuse de Beth-Péor. C'est pourquoi, quand Beth-Péor voit la sépulture de Moshé, il repart s'enfouir dans le sol.

Le danger de Baal-Péor existe dans toutes les générations.

Modestement, j'aimerais développer ses paroles, afin de comprendre et saisir comment le culte idolâtre de Baal Péor peut perdurer au sein des générations, à telle enseigne qu'il ne peut être subjugué que par la tombe de Moshé Rabbénou. Commençons par expliquer ce qui est écrit : « ***et il a méprisé le rocher de son salut*** ». Rashi avait précisé que cela était une allusion à ce que l'ange montrera à Ezéchiél - des hommes tournant le dos au sanctuaire d'Hashem, excrétaient et méprisant ouvertement Hashem. Pourquoi Hashem mentionne-t-il un acte aussi ignoble commis par des gens dérangés ?

Cependant, il me semble que l'on peut dire, avec beaucoup d'amour et de crainte, qu'en fait on veut évoquer ici chaque juif qui tombe, D. nous en garde, dans les filets du mauvais penchant l'incitant à assouvir ses désirs contre la volonté d'Hashem. C'est ainsi que l'auteur du « Tanya » écrit concernant l'âme divine qui se trouve comme en exil en l'homme lorsqu'il commet une faute (Likoutei Amarim, fin du chapitre 24)¹⁹ : ***Et même au moment du péché, elle [l'âme divine] Lui était restée fidèle. C'est seulement qu'elle [l'âme divine] était dans un véritable état d'exil dans l'âme***

15 וישמן ישרון ויבעט שמנת עבית כשית ויטוש אלוך עשהו וינבל צור ישועתו
16 וינבל צור ישועתו, גנהו וביוהו, כמו שנאמר (יחזקאל ח-טז) אחוריהם אל היכל ה' וגו', אין ניבול גדול מזה
17 ויבוא אתי אל חצר בית ה' הפנימית והנה פתח היכל ה' בין האולם ובין המזבח כעשרים וחמשה איש, אחוריהם אל היכל ה' ופניהם קדמה והמה משתחיתם [רש"י: "בשתי תיבות הוא משתמש, לשון השחתה ולשון השתחויה"] קדמה לשמש
18 ממשמע שנאמר ופניהם קדמה, יודע אני שאחוריהם אל ההיכל, אלא מגיד שהיה אחוריהם מגולה, שהיו פוערין עצמם ומתריזין כלפי משה

19 וגם בשעת החטא היתה [הנפש האלקית] באמנה אתו יתברך, רק שהיתה בבחינת גלות ממש תוך נפש הבהמית מסטרא אחרא המחטיאה את הגוף, ומורידתו עמה בעמקי שאול למטה מטה תחת טומאת הסטרא אחרא וקליפת עבודה זרה ה' ישמרנו, ואין לך גלות גדול מזה מאיגרא רמה [לבירא עמיקתא], וכמו שנתבאר לעיל דשורש ומקור נפשות כל בית ישראל הוא מחכמה עילאה, והוא יתברך וחכמתו אחד וכו', והוא כמשל האוחז בראשו של מלך ומורידו למטה, וטומן פניו בתוך בית הכסא מלא צואה, שאין לך עלבון גדול מזה, אפילו עושה כן לפי שעה, שהקליפות וסטרא אחרא נקראים קיא צואה כנודע

animale - issue de la sitra achra - qui fait fauter le corps et l'entraîne avec elle dans les abîmes les plus profonds ; extrêmement bas, plus bas encore que l'impureté de la sitra achra et la Klipah de l'idolâtrie (que Dieu nous garde!). Il n'y a pas de plus grand exil que cet exil de l'âme divine dans l'âme animale - « depuis un toit élevé [vers une fosse profonde] ». Car, comme expliqué précédemment, la source et la racine de toutes les âmes juives sont dans la Sagesse Divine, et « D.ieu et Sa sagesse ne font qu'un ». Cela est comparable à celui qui s'empare de la tête du roi, l'entraîne vers le bas et plonge son visage dans une fosse pleine d'excréments ; il n'est de plus grande humiliation que cela, même s'il ne le fait que pour un moment. Car les klipot et la sitra achra sont appelés «vomissure et excréments», comme on le sait.

Or, nous savons ce que nos saints livres nous expliquent à savoir qu'un homme qui sert Hashem est considéré comme ayant dirigé son visage vers Lui ainsi qu'il est écrit (Lamentations, 2 :19)²⁰ : **«Répands ton cœur comme de l'eau à la face du Seigneur»**. Donc, quand il ne sert pas Hashem mais commet des actes contraires à la volonté Divine, cela s'assimile à détourner son visage d'Hashem et lui tourner le dos ; quand il assouvit ses désirs dans des domaines interdits, relevant de ce que l'on désigne par **«vomissure et excréments»**, cela s'appelle «exposer son postérieur» par dédain et mépris devant Hashem, que D. nous en garde.

Nous saisissons alors la profondeur du commentaire de Rashi sur le verset : **«Yéshouroun, engraisé, regimbe ; tu étais trop gras, trop replet, trop bien nourri et il a abandonné le D.ieu qui l'a créé, et il a méprisé le rocher de son salut»**. Ce verset se réfère à ce qui écrit dans Ezéchiel, à savoir que l'ange lui a montré des gens dérangés qui tournaient le dos au sanctuaire Divin. On parle en fait de quiconque qui s'écarte des voies de la Torah - il détourne son visage d'Hashem, tourne le dos à Son sanctuaire, Lui exposant, pour ainsi dire, son postérieur en signe de mépris et dédain.

«Si tu agis mal, quelle est ton action sur D.ieu? Si tes péchés sont nombreux, que Lui importe?»

Poursuivons et tentons d'approfondir ce thème en citant ce qui écrit (Job, 35 : 6)²¹ : **«Si tu agis mal, quelle est ton action sur D.ieu? Si tes péchés sont nombreux, que Lui**

importe? Si tu agis bien, que Lui donnes-tu? Ou qu'est-ce qu'Il accepte de toi?».

En d'autres termes, il est impossible de nuire à Hashem Lui-même pour ainsi dire. Cette notion est également exprimée par le poète dans le Shir Hayichoud (mardi)²² : **« aucune saleté ne peut te salir »**.

Pourtant, il existe un danger inhérent. Le mauvais penchant peut venir et convaincre une personne qu'il n'y a aucune raison de s'abstenir de commettre une faute. Après tout, il ne peut pas nuire à Hashem !

Cette logique est erronée et trompeuse. Certes, nos péchés ne peuvent pas nuire au Tout-Puissant Lui-même, néanmoins, comme c'est Sa volonté que l'homme observe les Mitzvot, les transgresser revient à commettre un affront sérieux à la Gloire d'Hashem. Nous pouvons suggérer que ceci est l'implication de la Mishna (Avot 6, 12)²³ :

« Tout ce que le Saint béni soit-Il a créé dans Son univers, Il ne l'a créé que pour Sa gloire, car il est dit (Isaïe, 43 : 7) : Tout ce qui porte Mon Nom et que, pour Ma gloire, J'ai créé, façonné et fait ».

Bien qu'il soit impossible de nuire à Hashem Lui-même, il est néanmoins interdit d'offenser Son honneur, Sa gloire en agissant comme bon il nous semble, en opposition avec Sa volonté

Nous comprenons alors la connexion formidable liant la faute de l'idolâtrie de Baal-Péor et la faute commise avec les filles de Moab. En effet, le culte de Baal-Péor que l'on souille avec ses excréments a pour but de tromper l'individu avec un argument fallacieux : une vraie divinité, de par son modestie, ne s'offusque pas du tout si l'être humain se comporte comme un animal en cherchant à assouvir les désirs de son cœur qui sont comme de la «vomissure et excrémentation». L'homme peut alors aussi se détourner d'Hashem, tourner le dos au sanctuaire Divin, pour y faire ses besoins - en effet, aucune souillure ne peut l'atteindre, que D. nous en préserve.

Aussi, nous comprenons le fait qu'Hashem ait mentionné principalement le culte idolâtre de Péor, car il est la racine de toutes les fautes au cours des générations, ainsi qu'il est écrit : **« N'est-ce pas assez, pour nous, du crime de Péor, dont nous ne nous sommes pas lavés jusqu'à ce jour »**. En

20 שפכי כמים לבך נוכח פני ה'
21 אם חטאת מזה תפעל בו, ורבו פשעיך מזה תעשה לו. אם צדקת מזה תתן לו או מה מידך יקח

22 אף כל טיגופת לא תטנפך
23 כל מזה שברא הקב"ה בעולמו, לא בראו אלא לכבודו, שנאמר (ישעיה מ"ג-ז) כל הנקרא בשמי ולכבודי בראתיו יצרתיו אף עשיתיו

effet, cette idolâtrie, en raison de nos nombreuses fautes, est active parmi nous. Le mauvais penchant revête les habits de l'idolâtrie de Baal Péor afin d'inciter l'homme à faire ce dont il a envie dans ce monde. Le mauvais penchant rapporte comme preuve un verset dont il détourne le sens : **« Si tu agis mal, quelle est ton action sur D.ieu? Si tes péchés sont nombreux, que Lui importe? Si tu agis bien, que Lui donnes-tu? Ou qu'est-ce qu'Il accepte de toi? »**.

C'est pourquoi Hashem a fait précéder le remède à la maladie ; Il a enseveli Moshé Rabbénou en face de Beth-Péor afin que par sa sainteté, Moshé subjugué l'idolâtrie de Beth-Péor. En étant émissaire d'Hashem pour transmettre la Torah, dans laquelle Israël a reçu l'ordre de se sanctifier par les 248 commandements positifs et de respecter les 365 commandements négatifs, Moshé a le pouvoir d'influer sur Israël au cours des générations afin qu'ils ne soient pas séduits par les mensonges de Beth Péor.

« Vos propres yeux ont vu ce que l'Éternel a fait à l'occasion de Baal-Péor »

A partir de notre exposé, nous allons pouvoir comprendre les versets de la Sidra de Vaetchanan dans lesquels Hashem relie la nécessité d'accomplir les commandements avec l'extermination de toute personne qui a suivi Baal Péor (Deut., 4 :1)²⁴ ;

Maintenant donc, ô Israël ! Ecoute les lois et les règles que je t'enseigne pour les pratiquer, afin que vous viviez et que vous arriviez à posséder le pays que l'Éternel, D.ieu de vos pères, vous donne. N'ajoutez rien à ce que je vous prescris et n'en retranchez rien, de manière à observer les commandements de l'Éternel, votre D.ieu, tels que je vous les prescris. Ce sont vos propres yeux qui ont vu ce que l'Éternel a fait à l'occasion de Baal-Péor : quiconque s'était abandonné à Baal-Péor, l'Éternel, ton D.ieu, l'a exterminé du milieu de toi. Et vous qui êtes restés fidèles à l'Éternel, votre D.ieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui !

Après première vue, on ne comprend pas ce que la Torah prouve comme nécessité d'observer les Mitzvot : **« Maintenant**

24 ועתה ישראל שמע אל החוקים ואל המשפטים אשר אנכי מלמד אתכם לעשות, למען תחיו ובאתם וירשתם את הארץ אשר ה' אלקי אבותיכם נותן לכם. לא תוסיפו על הדבר אשר אנכי מצוה אתכם ולא תגרעו ממנו לשמור את מצוות ה' אלקיכם אשר אנכי מצוה אתכם. עיניכם הרואות את אשר עשה ה' בבעל פעור, כי כל האיש אשר הלך אחרי בעל פעור השמידו ה' אלקיך מקרבך, ואתם הדבקים בה' אלקיכם חיים כולכם היום

« donc, ô Israël ! Ecoute les lois et les règles » à partir de la punition de ceux qui ont transgressé avec Baal-Péor : **« Ce sont vos propres yeux qui ont vu ce que l'Éternel a fait à l'occasion de Baal-Péor : quiconque s'était abandonné à Baal-Péor, l'Éternel, ton D.ieu, l'a exterminé du milieu de toi »**. Or, il convient d'observer les Mitsvot, même celles qui ne sont pas aussi grave que l'idolâtrie. De plus, comment lier l'injonction de ne pas ajouter ou retrancher des Mitsvot avec la punition infligée aux auteurs de Baal Péor.

Cependant, en vertu de ce que nous avons exposé, nous pouvons comprendre. Attendu que l'idolâtrie de Baal-Péor sur laquelle on excrète a pour but de convaincre à tort l'homme qu'il peut faire comme bon lui semble - aucun acte vil n'atteint l'honneur Divin et aucun acte bon n'ajoute quoi que ce soit à Sa gloire, l'homme peut penser à tort qu'il peut ajouter ou retrancher des Mitsvot comme bon lui semble dans le sens : **« Si tu agis mal, quelle est ton action sur D.ieu? Si tes péchés sont nombreux, que Lui importe? Si tu agis bien, que Lui donnes-tu? Ou qu'est-ce qu'Il accepte de toi? »**

Aussi, la Torah nous enjoint : **« Maintenant donc, ô Israël ! Ecoute les lois et les règles que je t'enseigne pour les pratiquer »** - même si aucune faute n'atteint Son essence et aucune Mitzva n'ajoute à Son être, malgré tout, Il nous a donné les Mitsvot pour notre bien **« afin que vous viviez et que vous arriviez à posséder le pays que l'Éternel, D.ieu de vos pères, vous donne »**.

Le Saint, béni soit-Il, prend soin d'ajouter une mise en garde : **« N'ajoutez rien à ce que je vous prescris et n'en retranchez rien, de manière à observer les commandements de l'Éternel, votre D.ieu, tels que je vous les prescris »**. Nous risquons d'y être tenté en raison de l'argument fallacieux du mauvais penchant : **« Si tu agis mal, quelle est ton action sur D.ieu? Si tes péchés sont nombreux, que Lui importe? Si tu agis bien, que Lui donnes-tu? Ou qu'est-ce qu'Il accepte de toi? »**. La preuve qu'il est interdit de se laisser séduire par cela : **« Ce sont vos propres yeux qui ont vu ce que l'Éternel a fait à l'occasion de Baal-Péor : quiconque s'était abandonné à Baal-Péor, l'Éternel, ton D.ieu, l'a exterminé du milieu de toi »**. Celui qui irait dans cette voie risque de transgresser tous les commandements de la Torah : **« Et vous qui êtes restés fidèles à l'Éternel, votre D.ieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui ! »**